



Commission européenne

Certificat vert numérique

17 MARS 2021

#DigitalGreenCertificate

La Commission européenne a présenté une proposition visant à créer un certificat vert numérique pour faciliter la libre circulation en toute sécurité des citoyens au sein de l'UE durant la pandémie de COVID-19. Les certificats verts numériques seront valables dans tous les États membres de l'UE.

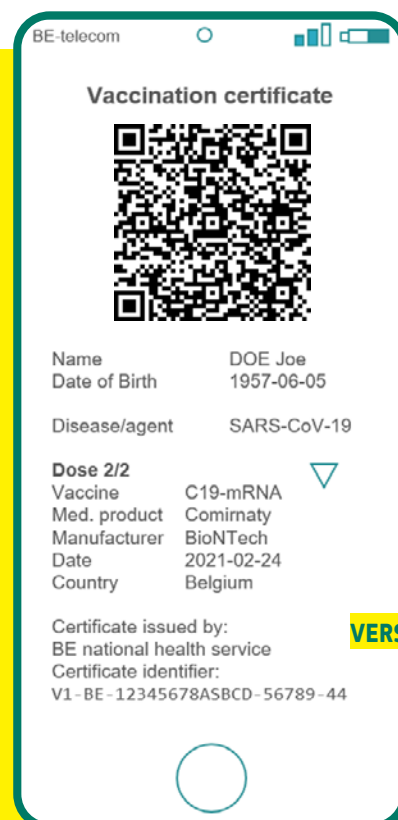


QU'EST-CE QUE LE CERTIFICAT VERT NUMÉRIQUE?

Un certificat vert numérique est une preuve numérique attestant qu'une personne:

- ✓ a été vaccinée contre la COVID-19, ou
- ✓ a reçu un résultat de test négatif, ou
- ✓ s'est rétablie de la COVID-19.

- › Format numérique et/ou papier
- › Avec code QR
- › Gratuit
- › Dans la langue nationale et en anglais
- › Sûr et sécurisé
- › Valable dans tous les pays de l'UE



VERSION NUMÉRIQUE

FACILITER LA LIBRE CIRCULATION, EN TOUTE SÉCURITÉ, DES CITOYENS DANS TOUTE L'EUROPE

COMMENT OBTENIR LE CERTIFICAT VERT NUMÉRIQUE?

Les autorités nationales sont chargées de la délivrance du certificat. Celui-ci pourrait, par exemple, être délivré par des hôpitaux, des centres de test ou des autorités sanitaires.

La version numérique peut être stockée sur un appareil mobile. Les citoyens peuvent également demander une version papier. Les deux versions disposeront d'un code QR contenant les informations essentielles, ainsi que d'un cachet numérique visant à garantir l'authenticité du certificat.

JE NE SUIS PAS ENCORE VACCINÉ(E). POURRAI-JE ME RENDRE DANS UN AUTRE PAYS DE L'UE?

Oui. Le certificat vert numérique devrait faciliter la libre circulation au sein de l'UE. Il **ne constituera pas une condition préalable à la libre circulation**, qui est un droit fondamental dans l'UE. Le certificat vert numérique peut également attester les résultats d'un test de dépistage, qui est souvent requis dans le cadre des restrictions applicables en matière de santé publique.

Le certificat offre aux États membres la possibilité d'adapter leurs restrictions existantes pour des raisons de santé publique. Nous attendons d'eux qu'ils tiennent compte de cette preuve du statut COVID-19 des personnes afin de faciliter les déplacements.

QUELLES DONNÉES LE CERTIFICAT COMPREND-IL?

Le certificat vert numérique comprend les informations essentielles nécessaires telles que le nom, la date de naissance, la date de délivrance, des informations pertinentes sur le vaccin/test/rétablissement et un identifiant unique.

MES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL SONT-ELLES EN SÉCURITÉ?

Les certificats ne comporteront qu'un nombre limité d'informations qui sont nécessaires. Ces informations ne peuvent être conservées par les pays visités. À des fins de vérification, seules la validité et l'authenticité du certificat sont contrôlées, en vérifiant qui l'a délivré et signé. Toutes les données sanitaires restent du ressort de l'État membre qui a délivré un certificat vert numérique.

EN QUOI VA-T-IL AIDER À LA LIBRE CIRCULATION?

Le certificat vert numérique sera **accepté dans tous les États membres de l'UE**. Il contribuera à garantir que les restrictions actuellement en vigueur pourront être levées de manière coordonnée.

Lorsqu'ils voyagent, les citoyens de l'UE ou les ressortissants de pays tiers séjournant ou résidant légalement dans l'UE qui possèdent un certificat vert numérique devraient être exemptés des restrictions de la libre circulation de la même manière que les citoyens de l'État membre visité.

Si un État membre continue d'exiger des titulaires d'un certificat vert numérique qu'ils se soumettent à une quarantaine ou qu'ils subissent un test, il doit en informer la Commission et tous les autres États membres et justifier cette décision.



LE TYPE DE VACCIN CONTRE LA COVID-19 REÇU A-T-IL UNE IMPORTANCE?

Les certificats de vaccination seront délivrés à une personne vaccinée quel que soit le vaccin contre la COVID-19 reçu.

En ce qui concerne la levée des restrictions de la libre circulation, les États membres devront accepter les certificats de vaccination pour les vaccins ayant obtenu **l'autorisation de mise sur le marché de l'UE**.

Les États membres peuvent décider d'étendre cette levée des restrictions aussi aux voyageurs de l'UE qui ont reçu un autre vaccin.

Vaccination certificate



Name	DOE Joe
Date of Birth	1957-06-05
Disease/agent	SARS-CoV-19

Dose 1/2		Dose 2/2	
Vaccine	C19-mRNA	Vaccine	C19-mRNA
Med. product	Comirnaty	Med. product	Comirnaty
Manufacturer	BioNTech	Manufacturer	BioNTech
Date	2021-02-03	Date	2021-02-24
Country	Belgium	Country	Belgium

Certificate issued by BE national health service
Certificate identifier V1-BE-12345678ASBCD-56789-44

VERSION PAPIER

COMMENT FONCTIONNE LE CERTIFICAT VERT NUMÉRIQUE DANS L'UE?



Le certificat vert numérique contient un code QR portant une signature numérique visant à le protéger contre la falsification.



Chaque organisme de délivrance (hôpital, centre de test, autorité sanitaire) dispose de sa propre clé de signature numérique. Toutes ces données sont stockées dans une base de données sécurisée dans chaque pays.



Lors de la vérification du certificat, le code QR est scanné et la signature vérifiée.



La Commission européenne établira un portail qui permettra de vérifier toutes les signatures des certificats dans l'ensemble de l'UE. Les données à caractère personnel du titulaire du certificat ne sont pas transmises au portail, étant donné qu'elles ne sont pas nécessaires pour vérifier la signature numérique.

La Commission européenne aidera également les États membres à mettre au point des logiciels que les autorités pourront utiliser pour vérifier les codes QR.

LE CERTIFICAT VERT NUMÉRIQUE EN PRATIQUE

